UCLouvain

1	dr	oi	i2	1	0	9
		2	റാ	2		

Bijzonder strafrecht - Droit pénal spécial

4.00 crédits	30.0 h	Q1
--------------	--------	----

Enseignants	Hausman Jean-Marc ;				
Langue d'enseignement	Français				
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve				
Thèmes abordés	La matière objet de ce cours est celle des incriminations et, à travers celles-ci, des valeurs protégées par la loi pénale, des enjeux de politique criminelle liés aux processus d'incrimination, ainsi que des principes que la création des incriminations doit respecter. Le principe de légalité, qui régit la production des incriminations, sera notamment examiné dans ses différents aspects et dans le cadre du déplacement progressif de la définition de celles-ci en dehors des frontières nationales. Le cours portera sur un nombre choisi d'incriminations prévues par le livre II du Code pénal ou par les lois particulières. Il s'agira d'analyser à la fois des infractions traditionnelles (telles que le vol, le meurtre, l'association de malfaiteurs) et des infractions récentes (en matière de blanchiment, de terrorisme, de racisme), afin de mettre notamment en évidence les évolutions de la technique législative, le déplacement du seuil de la responsabilité pénale, les problèmes liés à l'interprétation juridictionnelle de dispositions complexes. L'influence du droit international conventionnel et européen sera prise en compte.				
Acquis	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :				
d'apprentissage	Approfondir Mobiliser et enrichir avec esprit critique les savoirs et compétences acquis au terme du programme de bachelier en droit. 1.1. Mobiliser et enrichir avec esprit critique les savoirs et compétences acquis au terme du programme de bachelier en droit, dans une perspective à la fois interdisciplinaire, comparative et professionnelle.				
	Maîtriser et appliquer Maîtriser le contenu des principales règles du droit positif belge dans toutes ses branches, ainsi que celles du droit européen et du droit international, pouvoir en comparer les traits essentiels à quelques systèmes étrangers et être capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits, fussent-ils présentés de façon complexe, et inversement. 2.6. Etre capable de passer de l'abstraction de la règle de droit aux faits concrets, et inversement.				
	Réfléchir et participer Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange. 4.2. Apercevoir, mobiliser et exprimer les liens, passerelles et prolongements unissant entre elles les différentes branches du droit afin d'analyser une situation factuelle. 4.3. Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice. S'interroger et s'impliquer				
	S'interroger sur les choix que véhiculent les normes, se forger des opinions personnelles et s'impliquer dans la promotion des valeurs fondatrices du droit. 5.2. Pouvoir, à propos d'une controverse juridique ou d'une problématique qu'il aurait identifiée, se forger et exprimer une opinion personnelle. 5.3. A raison d'une analyse des situations et mécanismes humains, familiaux, économiques ou sociaux appréhendés par le droit, réfléchir à la justesse des solutions juridiques, aux moyens de les améliorer et agir en ce sens.				

Modes d'évaluation	Les étudiants sont évalués par un examen écrit.
des acquis des étudiants	L'examen comporte des questions fermées telles que des QCM ou des QRM - éventuellement en lien avec l'actualité. Pour être exacte, la réponse doit le cas échéant être précisée par un ou plusieurs éléments (courte justification, indication d'une base légale, mention d'un terme juridique en français ou en néerlandais, illustration, etc.).
	L'examen comprend également des questions ouvertes. Certaines appellent des réponses succinctes, d'autres des développements. Il s'agit de questions de définition, de restitution, de comparaison, d'analyse, de réflexion ou d'application – le cas échéant en lien avec l'actualité.
	La partie du cours dispensée en néerlandais compte pour 30 à 70% de la note attribée à l'étudiant, le restant portant sur la matière enseignée en français. Cette répartition est fixée avec précision par l'enseignant au prorata de la charge de travail attendue de l'étudiant pour chacune de ces deux parties.
	L'évaluation de la partie du cours dispensé en néerlandais n'exige, au moins pour la moitié de la note attribuée, qu'une connaissance passive du néerlandais.
	L'examen est en principe à livre fermé. Toutefois, les étudiants sont supposés ou peuvent être en possession, lors de l'évaluation, des codes et autres documents expressément autorisés. Ces supports peuvent être annotés dans le respect des lignes directrices (de principe) arrêtées en la matière par la Faculté. Ils peuvent être rédigés en français, en néerlandais ou en anglais. Les étudiants peuvent disposer d'un même texte dans plusieurs langues, pour autant qu'il s'agisse de traductions officielles.
	Les connaissances de base en droit pénal général sont supposées connues. Elles sont mobilisées, non seulement dans le cadre des exposés et des interventions, mais également lors de l'évaluation (par exemple, les notions de "tentative" ou de "participation", les règles relatives à l'application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace, etc.).
Méthodes	Le cours est dispensé en français et en néerlandais.
d'enseignement	Il se présente pour partie sous la forme d'exposés magistraux. Des spécialistes sont notamment invités. Ils apportent un éclairage particulier sur les thématiques étudiées, par exemple en faisant état des pratiques de terrain, du droit dans d'autres ordres juridiques ou des connaissances scientifiques en la matière (criminologie, psychologie, sociologie, etc.). Préalablement à certains cours magistraux, les étudiants sont amenés à visionner des vidéos, à écouter des enregistrements audio ou à lire des textes préalablement. Certains de ces supports font également partie de la matière d'examen.
	Le cours se présente également sous la forme de supports écrits que les étudiants sont amenés à travailler individuellement, selon les consignes données par l'enseignement. Cette partie du cours ne fait pas, en tant que telle, l'objet d'exposés magistraux. Elle se substitue, le cas échéant, à des séances de cours.
Contenu	Les incriminations étudiées sont sélectionnées chaque année en fonction de leur pertinence à l'égard des objectifs visés et de l'actualité législative, jurisprudentielle, doctrinale ou médiatique.
Ressources en ligne	Sont accessibles sur la plate-forme Moodle :
	 les présentations (ppt ou autres) mobilisées pour les exposés magistraux; les éventuelles présentations (ppt ou autres) mobilisées par les invités; les lectures obligatoires et les lectures conseillées; les liens vers les vidéos et les enregistrements audio.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)						
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage		
Master [120] en droit	DROI2M	4		Q.		